



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 15 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 07 décembre 2022, s'est réuni à Montmélián – Espace François Mitterrand, en séance publique, sous la présidence de Jean-François DUC.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONNET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		JF. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		JJ. BAZIN	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		JL. BENETTI	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

179-2022 BIS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 179-2022 POUR ERREUR MATERIELLE : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (M14)

Rapporteur : Jacky DONJON

Dans le cadre du traitement des déchets par Savoie Déchets, une partie des volumes de déchets acheminés à l'incinérateur de Pontcharra (IDEX), n'avait pas été prise en compte lors de l'élaboration du budget 2022 et l'augmentation des prix de l'incinération avait été sous-estimée.

L'inscription budgétaire 2022 prévue n'est pas suffisante. Aussi, il convient de la modifier pour honorer la dépense :

- par une diminution du compte 60632 Fournitures de petit équipement, qui ne sera pas mobilisé en totalité, à hauteur de 1 000 €.
- par une diminution du compte 6132 Locations immobilières, qui ne sera pas mobilisé en totalité, à hauteur de 1 500 €.
- par une diminution du compte 6184 Versements à des organismes de formation, qui ne sera pas mobilisé en totalité, à hauteur de 1 500 €.
- par une diminution du compte 6237 publications, qui ne sera pas mobilisé en totalité, à hauteur de 3 000 €.
- par une diminution du compte 62871 Remboursement de frais, qui ne sera pas mobilisé en totalité, à hauteur de 3 100 €.
- par une diminution du compte 673 Titres annulés, qui ne sera pas mobilisé en totalité, à hauteur de 2 900 €.
- par une augmentation du compte 65548 Autres contributions, à hauteur de 13 000 €.

Il est proposé les ajustements de crédits suivants :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	13 000,00	13 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	
6132	Locations immobilières	1 500,00	
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	
6237	Publications	3 000,00	
62871	Remboursement de frais - A la collectivité de rattachement	3 100,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
65548	Autres contributions		13 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 900,00	

Par ailleurs, les articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT prévoient les conditions et modalités d'affectation des crédits inscrits au chapitre 022 Dépenses imprévues.

Pour information, un virement de crédit à hauteur de 2 000 € du chapitre 022 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a déjà été effectué par certificat administratif. Il permettra de payer le solde nécessaire à Savoie Déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM n°2 du budget annexe DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (M14) exercice 2022 comme présentée ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente



Béatrice SANTAIS

